

LES **MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE** QUE LES MACHINES SONT TENUES D'INCLURE PEUVENT ÊTRE RÉPARTIE EN PLUSIEURS GROUPES EN FONCTION DE LA MANIÈRE DONT ELLES ASSURENT LA PROTECTION:

- **CARCASES DE PROTECTION:** CE TYPE DE PROTECTION EST UTILISÉ SUR LES MACHINES QUI, EN RAISON DU RISQUE DE COINCEMENT ENTRE LEURS PARTIES MÉCANIQUES, DE BRÛLURES, DE PROJECTIONS, ETC. NÉCESSITENT QUE L'ACCÈS À CES PARTIES DANGEREUSES SOIT INTERDIT ET NE PUISSE ÊTRE EFFECTUÉ QUE DANS DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ.
- **DISPOSITIFS ACOUSTIQUES:** CETTE PROTECTION EST TRÈS POLYVALENTE, CAR ELLE PEUT SIGNALER DIVERSES SITUATIONS À RISQUE. EN RÈGLE GÉNÉRALE, CET AVERTISSEMENT EST ÉMIS PAR UNE SIRÈNE SONORE À FORT VOLUME.
- **DISPOSITIFS LUMINEUX:** CES DISPOSITIFS FONCTIONNENT DE MANIÈRE ANALOGUE AUX DISPOSITIFS SONORES, À CETTE DIFFÉRENCE PRÈS QUE L'ALERTE EST ÉMISSE PAR UN SIGNAL LUMINEUX, DANS LA PLUPART DES CAS ROTATIFS.
- **DISPOSITIFS D'ARRÊT D'URGENCE:** CE TYPE DE DISPOSITIFS COMPREND CEUX DESTINÉS À ARRÊTER LE MOUVEMENT D'UNE MACHINE EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT. DE MÊME, ON PEUT CLASER DANS CETTE CATÉGORIE TOUS LES DISPOSITIFS QUI EMPÊCHENT UNE MACHINE DE DÉMARRER SI UNE SÉRIE DE CONDITIONS DE SÉCURITÉ NE SONT PAS RÉUNIES.



Boîtier de protection
d'une scie à disque.



Boîtier de protection
d'une scie radiale.



Détail d'un **dispositif lumineux**
d'un tombereau



Détail d'un **dispositif lumineux**
d'un chariot élévateur.



Dispositif **d'arrêt d'urgence**
sur un monte-charge.



Dispositif **d'arrêt d'urgence**
sur une plate-forme élévatrice.